

## DÉFINITIONS

**Une immobilisation** est une **catégorie d'actif** destinée à être utilisée durablement, qui concourt directement ou indirectement, à la production et sur laquelle l'entreprise exerce un droit de propriété ou de contrôle.

**Un actif** est un élément **identifiable du patrimoine** ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que **l'entité contrôle** du fait d'évènements passés et dont **elle attend des avantages économiques futurs**.

- \* Une **immobilisation incorporelle** est un actif non monétaire sans substance physique.
- \* Une **immobilisation corporelle** est un actif physique détenu soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours (+ d'1 an).
- \* Les **immobilisations financières** sont des éléments représentant des créances assimilables à des prêts et des droits dans le capital d'autres entreprises (titres détenus à long terme).

## DISTINCTION ENTRE IMMOBILISATIONS ET CHARGES

### \* d'après les critères de définition et de comptabilisation

Si l'élément concerné ne respecte pas les critères de définition et de comptabilisation d'un actif ou s'il est utilisé sur une période inférieure à 12 mois, il constitue une charge.

### \* d'après la valeur du bien

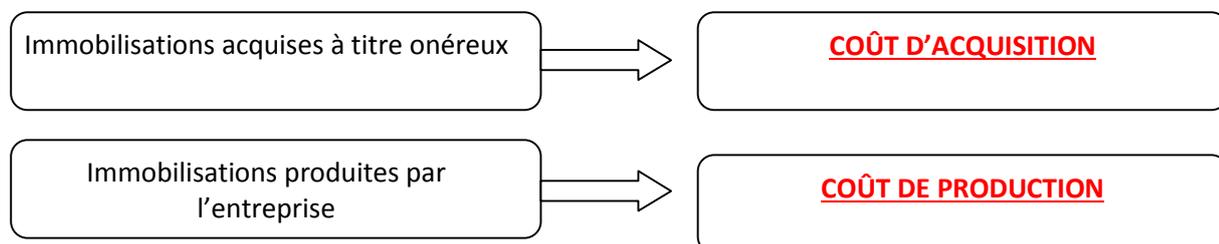
En pratique on utilise la règle fiscale qui autorise les entreprises à **comptabiliser en charges** les acquisitions de biens durables de **valeur unitaire inférieure ou égale à 500 € HT**.

Exemples : une perceuse, une calculatrice, un téléphone, un tournevis, une agrafeuse,.....

Ces éléments de faible valeur unitaire peuvent être comptabilisés dans le compte :

**« 6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement ».**

## ÉVALUATION DU COÛT D'ENTRÉE DES IMMOBILISATIONS



## ENREGISTREMENT DES IMMOBILISATIONS ACQUISES À TITRE ONÉREUX

**Prix d'achat de l'immobilisation** net de réductions commerciales et financières (**Net financier HT**)  
 + **Droits de douane** (si bien importé)  
 + **TVA non récupérable** (Par exemple pour un achat de véhicule de tourisme)



+ **Coûts directement attribuables** (coût engagés pour mettre l'actif en état de fonctionner)

Exemples :

Frais de transport, d'installation, de montage, d'essais,

Pour des constructions : frais d'études, d'architecte, d'expert, taxe locale d'équipement

Pour les terrains : frais destinés à rendre le terrain libre

Coûts de démantèlement

Coût de préparation du site



**COÛT D'ACQUISITION DE L'IMMOBILISATION**  
 (IL SERA COMPTABILISÉ DANS UN COMPTE DE LA CLASSE 2)

+ **SUR OPTION**

Les **frais d'acquisition** d'une immobilisation peuvent être inclus dans le coût d'acquisition (donc enregistré en classe 2).

**Frais à caractère juridique**

Droits d'enregistrement pour les immeubles, carte grise  
 Honoraires (notaires, intermédiaires, agences immobilières)

**Coût des emprunts** directement attribuables durant la période d'acquisition

Si ces frais ne sont pas activés, ils sont enregistrés dans les comptes de **charges** suivants :

Carte grise/Droits d'enregistrement

**6354 droits d'enregistrement et de timbre**

Honoraires/rémunération d'intermédiaires

**622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires**

### Enregistrement comptable

		date facture		
2xxx	Comptes d'immobilisations		<b>Coût d'acquisition</b>	
44562	Etat, TVA déductible sur immobilisations		TVA déductible	
404	Fournisseurs d'immobilisations			TTC
	<i>Facture n° xxx</i>			

### PARTICULARITÉS CONCERNANT LES VÉHICULES DE TOURISME

La TVA n'est pas récupérable pour les véhicules de tourisme, ils doivent donc être enregistrés pour leur coût d'acquisition TTC. (En revanche, les véhicules de livraison, s'enregistrent pour leur coût d'acquisition HT)

Le carburant s'enregistre dans le compte **6061 Fournitures non stockables**

(Attention à la TVA sur le carburant qui n'est pas toujours déductible : voir fiche de fiscalité)

La carte grise s'enregistre dans le compte **6354 Droits d'enregistrement et de timbre** (sauf si ces frais sont activés).

## PARTICULARITÉS CONCERNANT LES LOGICIELS

- \* Si le logiciel est **indissocié**, il n'est pas séparable du matériel informatique qui est acheté, et doit être enregistré dans le compte **2183 – Matériel de Bureau et Informatique** (exemple : Windows préinstallé).
- \* Si le logiciel est **dissocié du matériel**, il s'enregistre dans le compte **2051 Logiciels** ou **6063 Fournitures d'entretien et petit équipement** (si sa valeur est inférieure à 500 €).

## ENREGISTREMENT DES AVANCES ET ACOMPTE VERSÉS SUR IMMOBILISATIONS

**Avance** : somme versée à la commande avant l'exécution des travaux

**Acompte** : somme représentant des règlements partiels versés pendant les travaux

### A la commande

	date acompte		
<b>237 ou 238</b>	<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>Acompte</b>	
512	Banque		Acompte
	<i>Chque n° xxx</i>		

### Lors de la facturation

	date facture		
2xxxx	Compte d'immobilisation	Coût d'acquisition	
44562	Etat, TVA déductible sur immobilisations	TVA	
404	Fournisseurs d'immobilisations		TTC - Acompte
<b>237 ou 238</b>	<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>		<b>Acompte</b>
	<i>Facture n°xxx</i>		

## ENREGISTREMENT DES IMMOBILISATIONS PAR COMPOSANTS

Si l'entreprise peut déterminer des modes ou des **durées d'utilisation différentes pour certains éléments** qui composent l'immobilisation corporelle, elle doit **comptabiliser séparément chacun de ces éléments** si leur valeur est significative par rapport à celle de l'ensemble. On distingue

- \* les composants de **première catégorie** (composants destinés à être remplacés au cours de la durée d'utilisation de l'immobilisation) doivent obligatoirement être enregistrés en immobilisation
- \* les composants de **deuxième catégorie** (dépenses de gros entretien ou grandes révisions) peuvent être enregistrés en immobilisations ou en charges.

Le compte d'immobilisation concerné sera subdivisé en autant de sous-comptes que nécessaire.

	date		
2xxxx1	Compte d'immobilisation - Structure	x	
2xxxx2	Compte d'immobilisation - composant 1	x	
2xxxx3	Compte d'immobilisation - Composant 2	x	
2xxxx4	Compte d'immobilisation - composant 3	x	
44562	Etat, TVA déductible sur immobilisations	TVA	
404	Fournisseurs d'immobilisations		TTC
	<i>Facture n°xxx</i>		

Les frais liés à l'acquisition ou à la production d'une immobilisation décomposable **sont rattachés aux composants auxquels ils se rapportent** ou sont répartis proportionnellement aux valeurs des différents composants.

## IMMOBILISATIONS PRODUITES PAR L'ENTREPRISE (PRODUCTION IMMOBILISÉE)

Une immobilisation produite par l'entreprise est une livraison à soi-même.

L'immobilisation produite est évaluée au **coût de production**.

Lors de la mise en service, la TVA est à la fois exigible (collectée) et déductible.



### Immobilisations produites et terminées pendant l'exercice

		date livraison		
2xxx	Compte d'immobilisation		<b>Coût de production</b>	
72x	Production immobilisée			<b>Coût de production</b>
	<i>Mise en service de l'outillage</i>			

### Immobilisations produites sur plusieurs exercices (immobilisations en cours)

		date inventaire		
23xx	Compte d'immobilisations en cours		Coûts déjà engagés à l'inventaire	
72x	Production immobilisée			Coûts déjà engagés à l'inventaire
	<i>Evaluation des immobilisations en cours</i>			
		date livraison		
2xxx	Compte d'immobilisation		<b>Coût de production total</b>	
72x	Production immobilisée			Coût de production total - coûts déjà engagés
23xx	Compte d'immobilisations en cours			Coûts déjà engagés à l'inventaire
	<i>Mise en service du bien produit par l'entreprise</i>			